

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1877.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

La présence de Votre Majesté au milieu des Représentants de la Nation leur fournit toujours une occasion solennelle de faire éclater, par de vives acclamations, leurs sentiments pour le chef de l'État, qui veille avec une constante sollicitude aux intérêts du Pays, et dont la sagesse et la prudence contribuent si efficacement au maintien des bonnes relations de la Belgique avec toutes les Puissances.

Les Chambres législatives, qui doivent être l'expression libre et sincère de la volonté nationale, doivent en outre atteindre, pour le nombre de leurs membres, la proportion constitutionnelle, à raison de l'augmentation constatée de la population. Il est convenable que cet accroissement soit également pris en considération pour la fixation du nombre des conseillers provinciaux et communaux, et lorsque des projets nous seront soumis à cette fin, nous examinerons avec une sérieuse attention s'il y a lieu d'appliquer, en tout ou en partie, aux élections provinciales et communales les règles récemment adoptées pour donner au régime électif des garanties nouvelles.

Nous nous félicitons avec Votre Majesté des progrès de l'instruction publique que stimule et complète la liberté d'enseignement; nous applaudissons à toutes les mesures qui ont été prises et qui pourront l'être encore, pour développer et améliorer de plus en plus l'instruction et en assurer les bienfaits à toutes nos populations.

Un nouveau Code rural est depuis longtemps réclamé par l'agriculture, dont les intérêts ainsi que ceux des autres industries préoccupent à bon droit les pouvoirs publics.

Nous aimons à espérer avec Votre Majesté que la crise dont souffrent plusieurs branches du travail national touche à son terme, et que, grâce aux efforts intelligents de nos industriels et de nos commerçants, non-seulement l'industrie se relèvera, mais que, prenant un nouvel essor, elle parviendra à étendre encore nos relations avec les pays étrangers.

La Belgique verra ainsi grandir sa renommée et sa prospérité industrielles comme grandissent chaque jour ses progrès dans les arts, les lettres et les sciences.

La garde civique et l'armée, ces éléments de sécurité et de force, réclament l'une, des améliorations à la loi organique, l'autre, un complément du matériel de l'artillerie, de manière à les mettre à même de répondre entièrement au but de leur institution. Le Sénat accueillera, avec un sentiment patriotique, les mesures qui seront proposées à cet effet, ainsi que celles qui seront reconnues indispensables pour assurer, d'une manière complète, la défense nationale.

Nous sommes heureux d'apprendre que les diverses sources du revenu public réaliseront presque toutes les prévisions annoncées et qu'on poursuivra activement l'exécution de nombreux travaux publics qui, répartis avec intelligence, sont une source féconde de bien-être pour les populations, de développement et de prospérité pour le commerce et l'industrie.

Les divers projets annoncés par Votre Majesté seront l'objet d'un examen approfondi de la part du Sénat dont le concours ne fera pas défaut au Gouvernement de Votre Majesté pour doter le pays des lois utiles que réclame l'intérêt public.

SIRE,

Si, ce qui arrive dans tous les pays libres, les esprits sont divisés ici sur certaines questions, ils restent au moins invariablement unis par le patriotisme, l'attachement à notre Dynastie et le dévouement à nos institutions nationales.

Ces institutions ont été créées par l'union : nous faisons des vœux, avec Votre Majesté, pour que l'union les conserve et les consolide.

Sire! Nous allons bientôt célébrer le cinquantième anniversaire de notre indépendance que le peuple a conquise et que la sagesse du Congrès a placée sous l'égide d'une constitution, appropriée à nos mœurs, répondant à nos aspirations, consacrant des libertés qui furent toujours chères aux Belges, dont ils sont fiers à juste titre et dont ils entendent garder fidèlement le précieux dépôt.

En adressant, à l'occasion de cet anniversaire, un souvenir de reconnaissance à notre immortel Congrès, nous n'oublierons pas de rappeler la mémoire du Fondateur auguste de notre Dynastie qui a maintenu et pratiqué, avec tant de loyauté, nos libres institutions, et, en les transmettant intactes à son Successeur, lui a légué un exemple dont Votre Majesté s'est inspirée, en se montrant, comme son glorieux Père, le modèle accompli du Roi constitutionnel.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

Je vous remercie avec effusion de cette adresse unanimement votée, si affectueuse pour moi, et inspirée par les sentiments les plus patriotiques.

Vous le dites avec raison, les nations s'honorent et se fortifient en demeurant

(3)

fidèles au principe qui les a fait naître. Ce principe, pour la Belgique, c'est, malgré d'inévitables dissentiments sur d'autres points, l'union de tous sur les conditions fondamentales qui constituent la vie d'un peuple.

Laissez-moi vous rappeler, pour en féliciter le Sénat, comment, en s'inspirant toujours du caractère de sa haute mission, il a, récemment encore, concouru à faire prévaloir une transaction honorable pour tous.

Unissons nos efforts pour accroître de plus en plus, avec l'aide de Dieu, le bien-être moral et matériel du pays. Je sais que je puis compter sur le concours du Sénat dans l'accomplissement de cette noble tâche.